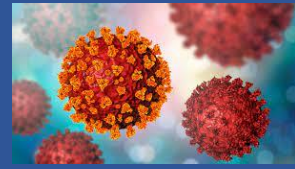




COMMUNICATION CORONAVIRUS (COVID-19)

N°99



13/02/2023

Conformément au rapport du Haut conseil de la santé publique du 15 juin 2022, l'amélioration des indicateurs permet **de lever l'isolement systématique des personnes testées positives depuis le 1^{er} février 2023**. En cas de besoin, les personnes malades pourront s'adresser à leur médecin traitant pour bénéficier d'un arrêt de travail. **Le délai de carence s'appliquera comme pour tout arrêt de travail.**

Depuis le 1^{er} février 2023, **un test positif au Covid-19 ne permet plus de bénéficier des indemnités journalières et d'un arrêt de travail dérogatoire.**

Le respect des gestes barrières et la vaccination, qui permettent aujourd'hui d'assouplir les mesures mises en place pendant les phases épidémiques fortes, restent essentielles pour maintenir un niveau de circulation du virus limité. Ces recommandations sont en outre applicables pour le Covid-19 mais également pour les autres pathologies de l'hiver.

Les vaccinations contre le Covid-19 et contre la grippe restent essentielles dans la prévention de la contamination, de la transmission et des formes graves de la maladie.

Les virus du SARS-CoV-2 et virus respiratoires hivernaux (grippe, bronchiolite) se transmettent facilement de personne à personne par les sécrétions respiratoires et/ou aérosols, à l'occasion d'éternuements ou de toux. Les lieux confinés, mal ventilés et très fréquentés (transports en communs, collectivités, ...) sont propices à la transmission de ces virus.

Pour limiter la circulation de ces virus, il est fortement recommandé de veiller au respect des recommandations, en particulier lors des rassemblements : activités, réunions et déplacements réunissant plusieurs personnes ou lors de contact avec des personnes fragiles, notamment en milieux clos ou mal aérés.

DES GESTES SIMPLES QUI DOIVENT DEVENIR DES REFLEXES

Certaines mesures d'hygiène simples peuvent contribuer à limiter le risque de transmission de ces maladies. Il est impératif de les appliquer lors des périodes de circulation intense et d'épidémie.

Si l'ensemble de la population est susceptible de contracter la maladie, certaines personnes sont plus à risque de développer une forme grave (personnes âgées, nourrissons, malades chroniques et fragiles ou immunodéprimées). Il est recommandé, ainsi qu'à leurs proches, de respecter avec une vigilance particulière, l'ensemble des mesures barrières et des recommandations.

1. PORT DU MASQUE

Par décision associative, le masque est **exigé, en tout lieu, pour toutes les personnes dès 6 ans présentant les conditions ci-dessous :**

- Personnes ayant un **diagnostic positif de Covid-19** ou d'une **autre pathologie respiratoire, même asymptomatiques, durant toute leur période de contagiosité ;**
- Personnes **symptomatiques, en l'absence ou en l'attente de diagnostic ;**
- Personnes ayant eu **un contact avec une personne atteinte** du Covid-19 ou autre pathologie respiratoire ;
- Pour tous, **en période de circulation des virus, dans les lieux clos et mal ventilés** (transports notamment), en particulier dans les situations de forte promiscuité.
- **Personnes âgées, immunodéprimées, malades chroniques et fragiles**, ainsi que pour leurs aidants et les personnes qui les fréquentent

Il est demandé à tous les ESMS de conserver en permanence **une à deux boîtes de masques FFP2** au sein de la structure pour parer à certaines formes graves ou protéger les publics particulièrement fragiles et pour les distribuer aux cas positifs à la Covid-19 présents sur site.

2. MESURES D'AERATION/ VENTILATION

L'aération/ventilation régulière des milieux clos permet de réduire très efficacement les risques de transmission et contribue, de manière générale, à l'amélioration de la qualité de l'air.

3. REGLES UNIVERSELLES D'HYGIENE

L'**hygiène des mains** régulière avec un lavage régulier à l'eau et au savon ou gel hydro alcoolique le plus souvent possible.

4. QUE FAIRE EN CAS DE SYMPTOMES OU DE CAS AVERES DE COVID-19 ?

Dès les **premiers symptômes** évocateurs du Covid-19 (grippe ou bronchiolite) chez l'adulte et chez l'enfant, il est **fortement recommandé d'appliquer les mesures suivantes** :

- **Limitier les contacts avec d'autres personnes et en particulier les personnes fragiles ou à risque de développer une forme grave/Port d'un masque FFP2**
- **Se faire tester contre le Covid-19 et/ou consulter son médecin traitant** pour préciser le diagnostic
- Porter un masque adapté
- Contenir les sécrétions respiratoires dans un mouchoir et les jeter immédiatement après usage
- Réaliser une hygiène des mains après contact avec des sécrétions respiratoires ou des objets contaminés
- Ne pas toucher les muqueuses (yeux, nez) avec des mains contaminées
- En cas de diagnostic avéré de Covid-19, grippe ou bronchiolite, **prévenir son supérieur hiérarchique le plus rapidement possible afin qu'il informe les personnes qui auraient pu être contaminées alors que la personne était contagieuse**. Les personnes contaminées doivent porter un masque FFP2 et éviter les contacts rapprochés avec d'autres personnes.

Pour rappel, l'ensemble des informations utiles pour le [Covid](#), la [bronchiolite](#) ou la [grippe](#) sont disponibles sur les sites du ministère de la Santé et de la Prévention ainsi que de l'Assurance maladie.

